



## **Procès-verbal de réunion de la commission consultative pour étrangers de la commune de Berdorf**

*Berdorf, Bollendorf-Pont,*

*Weilerbach, Grundhof, Kalkesbach*

**Date de la réunion:** 7 mars 2006, 20.00 heures bureau du collège échevinal;

**Présents:** M. Adehm Guy, échevin et président,

MM. Da Costa Ferreira Albino, Kiefer Jean-Claude, Raminhos Tomé Joao Manuel da Silva, membres de nationalité étrangère;

MM. Schilling Jean-Marie, Thyès Michel, membres de nationalité luxembourgeoise;

M. Oé Claude, secrétaire (fonctionnaire communal);

### **1. Procès-verbal de la dernière réunion**

M Kiefer est d'avis que le procès-verbal devrait être d'abord approuvé par la commission dans la prochaine réunion avant de l'expédier définitivement aux instances concernées. Ainsi les membres auraient la possibilité d'apporter l'une ou l'autre modification au texte.

En appliquant cette manière de procéder la commission n'est plus conforme à l'article 6 du règlement intérieur des commissions consultatives, disant que le procès-verbal des réunions est à transmettre au plus tard quinze jours après la réunion au secrétariat de la commune.

On s'arrange de telle façon que les points discutés lors d'une réunion ne sont approuvés qu'à partir du moment où la majorité des membres de la commission a approuvé le procès-verbal de la réunion. Un projet de procès-verbal est envoyé aux membres qui pourront y apporter des modifications. Dès que le procès-verbal est approuvé, une expédition sera envoyée aux instances concernées.

### **2. Organisation d'un cours de langue luxembourgeoise**

M Kiefer vient de contacter Mme Kauffmann J., chargée de cours du dernier cours de langue luxembourgeoise, organisé il y a 2 années. Mme Kauffmann demande 80 € par heure.

Ensuite M Kiefer a essayé de recueillir des informations sur le projet MOIEN. Il a téléphoné le 20 février dernier à Mme Weber (tél. 26 311 343, fax 26 311 342). Ce projet n'existe plus mais il a été remplacé par l'ASBL MOIEN. Cette ASBL offre des modules de 30 heures pour 100 € par personne avec 12 personnes au minimum. L'indemnité payée au formateur s'élève à 40 € / heure. Normalement il est demandé une participation de 100 € par personne.

La commune établira le certificat de langue après le cours.

Pour obtenir une participation financière du Ministère de l'Education Nationale, il faut conclure une convention avec ce dernier. La personne de contact est M. Schilling tél. 478-5915. La convention doit être établie trois mois avant le début du cours. Les subsides sont payés en deux tranches. Une première tranche en septembre-octobre, une deuxième tranche après l'introduction d'un rapport final en février.

L'ASBL MOIEN peut s'occuper de l'engagement du chargé de cours et peut-être aussi de l'établissement du dossier pour demander le subside.

Le secrétaire contactera l'ASBL MOIEN en vue de l'établissement d'un dossier de demande de subside et l'organisation du cours.

Un appel de candidature pour s'inscrire au cours de langue luxembourgeoise sera publié dans le bulletin communal fin juin.

### 3. Carnet d'accueil.

La précédente commission pour étrangers avait déjà préparé un premier prototype de carnet d'accueil. On discute la table des matières de ce document et des rubriques supplémentaires qui y pourront être ajoutées comme p.ex. :

- Les plans des localités
- Le plan des bus (voir résumé pour notre commune du service technique)
- Le calendrier des déchets, resp. des informations sur le recyclage
- La liste des médecins dans la région, des pharmacies et des vétérinaires
- etc....

Il est proposé de prendre comme page de couverture du carnet celle de l'ancien «Gemeengebuet» mais en y ajoutant des photos récentes. Le carnet commencera avec une préface du bourgmestre et de la commission pour étrangers et ceci en 3 langues.

Le carnet est rédigé soit en français, soit en français et en allemand.

Le nouveau rédacteur est chargé de l'assemblage des données pour la prochaine réunion.

### 4. Divers.

- M Kiefer demande si les ordinateurs de l'«Internetstuff» sont sécurisés contre l'accès à des sites de pornographie ou de pédophilie. Il semble bien que certains jeunes ont accédé les derniers jours à de tels sites.
- Il demande s'il serait possible d'installer des lumières dans l'abri du halte d'autobus près du parking Herber, respectivement dans le raider à Bollendorf-Pont;
- M Adehm est d'avis qu'il faudra mener discussion sur la participation et l'attitude des luxembourgeois et des étrangers pendant des manifestations publiques. A l'exception des jeunes, rares sont les mélanges de nationalités et de cultures auprès d'une même table.
- M Adehm informe que le jeton de présence des membres des commissions consultatives a été fixé dans la dernière réunion du conseil communal à 10 € par réunion.
- La date de la prochaine réunion est fixée au 25 avril à 20.00 heures.

Fin de la réunion vers 22.00 heures.

Vu et approuvé le présent procès-verbal.

Berdorf, le 25.04.2006

Pour la commission consultative pour étrangers.

Le secrétaire



Le président

